

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 23 septembre 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

**ADMINISTRATION**

**319-09-19**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**320-09-19**

**AUTORISATION D'ACHAT - LOT 5 017 094**

**Considérant** la volonté du Conseil d'acquérir le lot 5 017 094 afin d'y installer une enseigne commerciale;

**Considérant que** le propriétaire accepter de vendre ledit lot à la Ville au coût de la valeur foncière soit 30 300 \$, taxes en sus;

**Considérant que** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé une demande de règlement d'emprunt pour cette acquisition en date du 6 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et la greffière à signer tous les documents pertinents à l'achat du lot 5 017 094, et ce, au coût de la valeur foncière soit 30 300 \$, taxes en sus. Il est entendu que la Ville assumera tous les frais pertinents à cet achat. De plus, cette dépense sera prise à même le Règlement 1110-19.

**ADOPTÉE**

**321-09-19**

**AVIS DE FIN DE TRAVAUX - PROJET DE SCHEMEMENT DE FISSURES SUR LE CHEMIN DE SAINT-EDGAR 2019 (RIRL-2016-312-C) RÉCLAMATION**

**Considérant** le Programme Réhabilitation du réseau routier, Volet - Redressement des infrastructures routières locales instauré par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**Considérant que** dans le cadre de ce programme, le projet de scellement de fissures sur le chemin de Saint-Edgar (Projet no. RIRL-2016-312-C), a été accepté par le Ministère;

**Considérant** la lettre d'acceptation reçue du ministre des Transports le 29 mars 2019;

**Considérant que** tous les travaux ont été effectués, et ce, conformément aux modalités prescrites;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De donner** un avis officiel de fin de travaux pour le projet de scellement de fissures sur le chemin de Saint-Edgar (Projet no. RIRL-2016-312-C).

Un avis de conformité, dûment signé par monsieur Dominic Bujold, ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et directeur du Service des Travaux publics est joint aux présentes, et ce, tel que requis.

**ADOPTÉE**

322-09-19

**RÈGLEMENT 1116-19 AUTORISANT DES TRAVAUX DE CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le projet de règlement relatif à la conception de plans et devis pour la réfection de l'aréna, portant le numéro 1116-19;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'adopter** tel que présenté le projet de règlement autorisant des travaux de conception de plans et devis pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels, lequel est identifié sous le numéro 1116-19.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1119-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 682-98 CONCERNANT LE FONDS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur René Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1119-19 modifiant le Règlement 682-98 concernant le fonds de retraite des employés municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

323-09-19

**BUDGET PARTICIPATIF - VILLE DE NEW RICHMOND - CHOIX DU GAGNANT**

**Considérant** l'adoption par la Ville de son plan d'actions stratégiques 2018-2021 afin de se doter d'une mission et d'une vision afin de bien orienter ses décisions futures;

**Considérant qu'**au printemps dernier la Ville lançait son premier budget participatif et invitait la population à soumettre leur projet;

**Considérant qu'**un budget participatif est un processus démocratique permettant aux citoyens d'initier des projets novateurs qui répondront aux besoins collectifs tout en bonifiant le sentiment d'appartenance des citoyens autour de ce nouveau projet rassembleur;

**Considérant qu'**un montant de 10 000 \$ pour le projet retenu a été prévu pour le récipiendaire retenu lors de cette démarche;

**Considérant que** sept (7) projets ont été soumis et que de ces projets quatre (4) ont été présentés à la population afin que celle-ci vote pour le projet qu'elle souhaite voir se réaliser;

**Considérant** le résultat obtenu des votes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'octroyer** un montant de 10 000 \$ au projet de « Mise en place d'une aire de jeux au Parc Chaleur », présenté par un groupe de parents, pour le premier budget participatif de la Ville de New Richmond. Il est également résolu de féliciter tous les participants ayant déposé un projet ainsi que toutes les personnes qui ont voté, représentant une participation de 12 %.

**ADOPTÉE**

324-09-19

**PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES**

**Considérant que** la Ville entamera des procédures de vente pour non-paiement de taxes municipales d'ici les prochaines semaines;

**Considérant que** l'article 484 de la Loi sur les cités et villes indique que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans;

**Considérant que** certaines propriétés qui n'ont pas été vendues l'an dernier ont des taxes impayées pour l'année 2016 et qu'on doit effectuer pour ces derniers des procédures de provision pour mauvaises créances :

<b>Matricule</b>	<b>Montant à inscrire en mauvaises créances</b>
0534-77-4851	1,27 \$
0437-36-4614	34,35 \$
0535-32-1794	58,42 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De mandater** le directeur général à effectuer des procédures de provision pour mauvaises créances pour les trois (3) dossiers cités précédemment, et ce, avant le début des procédures de vente pour non-paiement de taxes municipales pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

325-09-19

**EMBAUCHE - CONCIERGE OCCASIONNEL**

**Considérant qu'**un poste de concierge occasionnel est présentement disponible afin d'aider les concierges en place lors de certaines périodes de pointe;

**Considérant qu'**un processus de sélection a eu lieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**De procéder** à l'embauche de Monsieur Gaston Robinson au poste de concierge occasionnel.

**ADOPTÉE**

**EMBAUCHE D'UN SOUS-TRAITANT AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN PAYSAGER POUR LA SAISON 2020**

326-09-19

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE NEW RICHMOND ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant que** le préposé à l'entretien paysager de la Ville a annoncé qu'il quittait son poste à la fin de la présente saison;

**Considérant que** ce poste a été affiché et qu'aucune candidature appréciable n'a été reçue;

**Considérant qu'un** sous-traitant, Fleurant horticulture, s'est montré intéressé à postuler;

**Considérant que** des discussions ont eu lieu entre la Ville et le Syndicat des travailleurs municipaux afin d'obtenir l'autorisation d'embaucher, de façon temporaire ce sous-traitant, et ce, pour la saison 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs municipaux afin de procéder à l'embauche d'un sous-traitant, Fleurant horticulture, afin d'occuper le poste de préposé à l'entretien paysager, et ce, pour la saison 2020.

**ADOPTÉE**

327-09-19

**EMBAUCHE**

**Considérant qu'un** processus de sélection a eu lieu pour le remplacement du poste de préposé à l'entretien paysager;

**Considérant** l'impossibilité de combler le poste suite à ce processus;

**Considérant** l'entente avec le Syndicat des travailleurs municipaux à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'embauche de Fleurant horticulture, à titre de sous-traitant pour le poste de préposé à l'entretien paysager pour la saison 2020.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Aucune question n'est soumise.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 13.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière